

Audit financier : Documentation à présenter pour les projets de coopération

6 juillet 2023 (1^{ère} version)

Principes

1. Un audit financier est réalisé **après** la clôture du projet.
2. Les institutions requérantes sont tenues contractuellement de conserver pendant **10 ans** l'ensemble de la documentation comptable, y compris les éventuelles prestations propres minimales convenues dans le contrat.
3. La documentation peut être présentée sous forme physique ou numérique.

Checklist

Dans le cas d'un audit financier de Movetia, les porteurs de projet sont invités à présenter l'ensemble de la comptabilité liée au projet (budget et coûts effectifs). Des justificatifs sont demandés pour les catégories ci-dessous :

Frais de personnel (tant pour la Suisse que pour l'étranger)¹

- Pour les emplois liés au projet : Contrat de travail.
- En cas de prestations de travail spécifiques au projet dans le cadre d'un contrat de travail existant ou d'un engagement bénévole : Confirmation avec indication du nombre de jours/heures et du salaire journalier ou horaire, **signée une fois par an** par la direction du projet et le-la collaborateur-riche du projet (p. ex. [Declaration of days worked on a project](#) ou [Declaration on exclusive work for the action](#)).
- Alternative : Relevé du temps de travail (exportation).

Frais de voyage

- Reçus et justificatifs de voyage (billets, factures d'hôtel, etc.).
- Confirmation des événements auxquels les participant-e-s ont assisté, avec des informations sur le **lieu**, la **durée** et le **lien avec le projet** (par exemple, confirmations de participation, invitations, courriels d'information ou agenda d'une réunion de réseau, ordre du jour, programme de séance). Les preuves doivent démontrer que les réunions ont eu lieu pour le projet concerné ou dans le cadre de celui-ci.

Frais matériels

- Reçus et justificatifs des dépenses matérielles.
- Factures liées au projet pour les contributions externes au projet, les frais de participation, les memberships, la location de salles pour des événements, etc.

Tous les coûts doivent remplir les conditions de base (voir les conditions générales).

¹ Pour les projets de coopération et le programme suisse pour Erasmus+ action clé 2, seuls les frais de personnel de sa propre institution peuvent être sollicités.